

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2011 à 20 h 30**

Étaient présents : MM. BULOT Gérard, CHOUX Michel, GILLET Alain, GUIGUE Michel, LAHAYE Jean, LHONORE Michel, LECOCQ Jean-Paul GANDREY Julien, CRETIN Cyrille, Mmes BALANDRA Evelyne, GARNIER Catherine, GRUET Aline, JAILLET Claudette, VILLOT Patricia.

Était absent : M. RAMEAUX Philippe.

Étaient excusées : Mmes PERNIN Nelly, CHABOT Jocelyne.

Procuration : aucune.

Secrétaire de séance : Mme VILLOT Patricia.

Assistait également : Madame Christelle BOUCHARD -Directrice Générale des Services de la Mairie-

Le procès verbal de la séance du 7 Juillet 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OU'IL A RECUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a, par décisions des 18, 20 et 26 Juillet, 3, 6 et 29 Août et 7 Septembre 2011, renoncé à exercer le droit de préemption urbain sur les immeubles mis en vente par leurs propriétaires et respectivement situés sur la Commune de PIERRE DE BRESSE :

- 9 rue de la Fromagerie, section BC n° 53 et n° 54,
- Rue des Pendants lieudit « Le dessus de la route », section AD n° 119,
- 35 rue de la Villeneuve, section AY n° 203 et section AZ n° 244 et 245,
- 20 route de Fretterans, section AK n° 170,
- 24 rue de Wolfgang Amadeus Mozart, section AM n° 132,
- 9 route de Chalon, section AZ n° 233,
- La Gare, dans un lot de lotissement cadastré section AX n° 62 et n° 115 et dans les parcelles AX n° 118 et n° 58,
- 62 route de Lons le Saunier, section AS n° 12,
- 4 rue du Collège, section AK n° 43,
- 9 rue des Tilleuls, section AV n° 108.

2. PROPOSITIONS DE DEVIS RELATIFS AU CHANGEMENT DES FAUX PLAFONDS DE LA GRANDE SALLE A LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que ces travaux ont été budgétisés sur l'exercice 2011 et indique qu'ils devront impérativement être réalisés entre le 9 Janvier 2012 et le 2 Février 2012 en raison de l'absence de réservation de la Salle des Fêtes durant cette période. Ils consisteront en la pose de rails métalliques et de plaques nouvelles sous l'ancien plafond qui ne sera pas déposé afin de servir d'isolant. Le Maire porte à la connaissance des élus, les devis des entreprises suivantes :

* SARL GAULT Dominique "ZA en Roche" 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES propose un devis de 18 661,19 € TTC (prix unitaire HT au mètre carré fixé à 37 €),

* SAS ISOPLAC Antenne CHALON SUR SAONE 27 rue des Rotondes 71880 CHATENOY LE ROYAL propose un devis de 12 836,93 € TTC (prix unitaire HT au mètre carré fixé à 28,67 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise SAS ISOPLAC Antenne CHALON SUR SAONE 27 rue des Rotondes 71880 CHATENOY LE ROYAL d'un montant de 12 836,93 € TTC. Ladite période d'intervention, ci-dessus spécifiée, devra impérativement être respectée par l'entreprise.

3. PROPOSITIONS DE DEVIS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE D'AMBIANCE DE LA GRANDE SALLE A LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que ces travaux ont été budgétisés sur 2011 et indique qu'ils devront impérativement être réalisés entre le 9 Janvier et le 2 Février 2012 en raison de l'absence de réservation de la Salle des Fêtes durant cette période. Le Maire porte à la connaissance des élus les devis des entreprises suivantes :

* SA Guy CANNARD -BP 59- 12 avenue des Tilleuls « La Vaire » 71500 LOUHANS propose un devis de 23 920,00 € TTC,

* SARL GUITON Sébastien 361 rue du Petit Pays 71310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR propose un devis de 29 169,21 € TTC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise SA Guy CANNARD -BP 59- 12 avenue des Tilleuls « La Vaire » 71500 LOUHANS d'un montant de 23 920,00 € TTC,

La période d'intervention ci-dessus déterminée devra impérativement être respectée par l'entreprise.

4. PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE DE QUATRE AGENTS EN 2012 : suppression des anciens postes et création de nouveaux sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de Saône et Loire

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'au terme de la législation en matière de ressources humaines, des conditions requises et sur proposition d'une liste nominative dressée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 71, que quatre agents communaux pourront bénéficier en 2012 d'une promotion par avancement de grade. A l'unanimité, le Conseil

Municipal vote la suppression des 4 anciens postes, la création des 4 nouveaux avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2012, sous réserve de l'avis de la CAP, dont la réunion aura lieu courant Décembre 2011. Charge le Maire d'établir les documents inhérents au dossier.

5. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION DE FRANCE TELECOM ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de transport et de distribution de gaz et pour émettre les titres de recettes correspondants, et ce, pour la durée de son mandat conformément à l'article L 2122-22 du CGCT. Le montant de la RODP GAZ pour l'exercice 2011 s'élève à 408 €.

6. CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES AT N° 59 ET AS N° 33 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'EURO SYMBOLIQUE POUR CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE : projet définitif avec limites précises, sans déplacement de desserte

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante des modifications survenues depuis la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 7 Juillet, à savoir le passage d'un câble haute tension sur l'actuelle desserte. Après, rendez-vous avec les services d'ERDF courant Août, et au vu de la complexité du déplacement dudit câble par ces derniers, tant en matière de technicité que de coût et délais, un nouveau découpage de cession des parcelles communales en faveur de la Communauté de Communes, de part et d'autre de l'actuelle desserte a été envisagé. Le nouveau schéma (présenté en séance au moyen du rétroprojecteur) a été proposé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote en faveur de la cession de 3 885 m² de la parcelle AS n° 33 (à compter de la RD de LOUHANS) et 1 492 m² de la parcelle AT n° 59 (à compter de la Route Départementale de LOUHANS), à la Communauté de Communes du Canton de PIERRE DE BRESSE à l'€uro symbolique et charge le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents au dossier.

Confère plan annexé.

7. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du compte rendu de la réunion du Bureau de la Communauté de Communes du 23 Août 2011 (copie remise à chaque élu),
- de la distribution dans les boîtes aux lettres des Pierroises et Pierrois, d'un courrier explicatif et d'un formulaire d'enquête sur les pratiques existantes en matière de compostage. Le document complété sera à déposer au secrétariat de Mairie, dans la boîte aux lettres de la Mairie, dans l'urne installée, à cet effet, à la Maison Municipale Andrée BERRY, ou remis aux Conseillers Municipaux. Date de retour fixée au 15 Octobre 2011. L'ensemble des documents seront ensuite transmis par la Mairie au SICED qui se chargera de l'analyse.

8. COMMUNICATION D'INFORMATIONS DIVERSES

- * fête patronale : bon déroulement,
- * rendez-vous Mardi 20 Septembre 2011 à 14 heures Avenue de la Gare (Adjoints et Conseillers Municipaux) : plantations d'arbres suite aux travaux de l'Avenue de la Gare: détermination des emplacements et choix des essences,
- * suite à fuites d'eau de plus en plus nombreuses et sérieuses au cimetière de Pierre, le devis de l'entreprise O'BAIN FERNOUX a été retenu pour 3 287,80 € TTC. Réalisation dès que possible, de ces travaux urgents (remplacement de 62 mètres de tuyaux, terrassement et reprise bicouche),
- * panneau plan de ville : après diverses modifications apportées au cliché communiqué par la Société Média Plus Communication, sa mise en place, près du Château d'eau, devrait très prochainement avoir lieu,
- * invitations : le 4 Octobre 2011 à 17 h 30 : remises des médailles du travail à Messieurs CARLOT Pierre et PRINCE Hubert ; le 11 Octobre 2011 à 18 h 30 : cérémonie en l'honneur de M. GILLET Alain nommé par arrêté préfectoral : Maire Honoraire ; Vendredi 16 Septembre 2011 aux Hospices de Beaune : remise de prix « respect de l'environnement » décerné à l'entreprise C.2.B. ; le Samedi 1^{er} Octobre 2011 à partir de 18 heures : invitation de Melle ALLOIN Lucie aux Conseillers Municipaux quant à l'inauguration privée suite à la reprise du café "Le National",
- * remerciements adressés par le Lieutenant, Chef du Centre de Secours de PIERRE DE BRESSE, quant au versement d'une subvention communale 2011,
- * 14 Octobre soirée « échaillage » organisée à la Maison Municipale Andrée BERRY par l'association ADELE,
- * vérification de la nacelle par le Bureau Véritas courant second semestre 2011,
- * révision simplifiée du PLU : réunion en date du 16 courant avec le bureau Natura : prise de connaissance des projets d'examen conjoint et d'évaluation des incidences établis par le bureau d'étude,
- * appels à projets d'annonce du groupe scolaire "Fondation GUYENOT-PAILLOT" sollicités, depuis Juillet, auprès de diverses entreprises. Les élus décident d'une enveloppe de 1000 € pour la réalisation de ce dernier,
- * coupes de bois communales : (peupliers sur Terrans et à la déchetterie et petite parcelle d'acacias) voir cours du bois et associations ou sociétés intéressées,
- * réalisation de l'étude des sols avant construction du bâtiment communal : ateliers municipaux et bureau d'accueil.

La séance est levée à 21 heures 45.

A PIERRE DE BRESSE, le 20 Septembre 2011

Le Maire, Claudette JAILLET

Affiché le : 21 Septembre 2011

Retiré le :

Le Maire, Claudette JAILLET